

## CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN

Séance du 15 décembre 2011, Maison de Paroisse, 20h15

Monsieur **Daniel NIKLES**, Président, salue Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Madame et Monsieur les représentants de la presse ainsi que le public et leur souhaite la bienvenue à cette dernière séance du Conseil communal de 2011. Puis il ouvre la séance et demande à la Secrétaire de procéder à l'appel.

Présents : Mesdames et Messieurs Violeta ARSIC STANOJEVIC, Eric BARROUD, Jean-Claude BONELLI, Marie-José BOURQUIN, Joao CARDOSO, Jean-Blaise CLAPASSON, Théophile CUCHE, Patrick DE SEPIBUS (2<sup>ème</sup> appel), Mary-Line FASOLETTI, Maurice FELLI, Marc-Henri FERMONT, Brock FIEDLER, Jean-Michel GIL, Bernard GRANDJEAN, Martin GRANDJEAN, Gabrielle GUIGNARD, André HEFTI, Blaise HEFTI, Eliane HUBERT, Sébastien LIETTA, Jacques MANIGLEY, Silvano MELI, Diana MELLY, Catherine MOILLEN GIOBELLINA, Irène MOKVELD, John MORIER, Vincent MOTTIER, Deniz MUTLU, Jean-Robert NEVEU, Daniel NIKLES, Kimberly OPPENHEIM, René PAVILLARD, Eric PELLAUD, Sonia RAUSIS, Jan SANDEN, Michel TAUXE, Philippe TISSOT-DAGUETTE, Alain URECH, René VAUDROZ et Yvan ZBINDEN.

Excusés : Mesdames et Messieurs Pascal BRUGGER, Dejan DOLENAC, Anne-Sylvie GAY, Serge MOREL et Fabian PAVILLARD.

Le premier appel fait constater la présence de 39 conseillers.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement et la séance est ouverte.

La convocation pour cette séance a été envoyée dans les délais.

### 1. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 OCTOBRE 2011

Le procès-verbal de la séance du 13 octobre 2011 a été adressé à chaque conseillère et conseiller. Aucune remarque n'étant formulée, il est accepté à l'unanimité avec remerciements à la secrétaire.

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

### 3. ASSERMENTATION

Concernant le remplacement de feu Monsieur **Mehdi BELKACEM**, membre du groupe Leysin Pour Tous (LPT), Monsieur le Président a reçu les lettres de 3 viennent-ensuite du LPT, qui renoncent à siéger au sein du Conseil. Il s'agit de Messieurs **Mario CATARINO**, **Philippe REYMOND** et **Ricardo RIBEIRO**.

Le vient-ensuite suivant sur la liste est Monsieur **Patrick DE SEPIBUS**. Il occupera donc le siège vacant.

Monsieur le Président le prie donc de bien vouloir s'avancer afin de prêter serment. A la suite de la lecture de l'article 5 du Règlement du Conseil et à l'appel de son nom, il lève la main droite et répond "je le promets".

#### **4. COMMUNICATIONS DU BUREAU**

##### DECES

Depuis le dernier Conseil, nous devons déplorer le décès de 3 personnes habitant dans la Commune. Il s'agit de Mesdames et Monsieur

Serge SENA  
Marguerite GERBER  
Marguerite WARPELIN

Monsieur le Président prie l'assemblée de se lever pour observer un instant de silence afin d'honorer la mémoire des disparus.

##### NAISSANCES

C'est avec plaisir que Monsieur **NIKLES** souhaite la bienvenue à 4 nouveau-nés. Il s'agit de

Pranay CHAWLA  
Mathurin BONNAC  
Gabriel BENTO CRUZ  
Maeve DURMER

Félicitations aux heureux parents.

##### VOTATIONS - ELECTIONS

Les 23 octobre, 13 et 27 novembre 2011 ont eu lieu des élections fédérales et cantonales. Les résultats pour Leysin ont été les suivants :

##### 23 octobre 2011 – Election des 18 membres vaudois du Conseil National

Monsieur **NIKLES** relève la participation de 42,48% dans notre Commune, soit légèrement inférieure aux moyennes cantonales et fédérales. A noter que le bureau a été particulièrement chanceux puisque nous étions l'une des deux seules communes du district à avoir terminé dans des délais corrects.

|                    |   |       |           |
|--------------------|---|-------|-----------|
| Electeurs inscrits | : | 1'170 |           |
| Bulletins rentrés  | : | 497   | (42,48 %) |
| Bulletins blancs   | : | 4     |           |
| Bulletins nuls     | : | 5     |           |
| Valables           | : | 488   |           |

|             |                                                   |            |
|-------------|---------------------------------------------------|------------|
| Liste no 1  | La Gauche – solidaritéS                           | 118        |
| Liste no 2  | PS – Jeunesse socialiste vaudoise                 | 62         |
| Liste no 3  | Action Nationale – Démocrates Suisses – VD        | 18         |
| Liste no 4  | UDC – Jeunes UDC                                  | 165        |
| Liste no 5  | MCR-MCVD                                          | 54         |
| Liste no 6  | PS – Parti socialiste vaudois                     | 1825       |
| Liste no 7  | Parti Evangélique                                 | 99         |
| Liste no 8  | Union Démocratique Fédérale (UDF)                 | 13         |
| Liste no 9  | PLR.Les Radicaux Vaud                             | 2036       |
| Liste no 10 | Parti Vert-libéral                                | 319        |
| Liste no 11 | Parti Pirate Vaudois                              | 44         |
| Liste no 12 | UDC – Union Démocratique du Centre                | 1548       |
| Liste no 13 | PDC Génération 20 – 40                            | 18         |
| Liste no 14 | Parti Bourgeois et Démocratique du Canton de Vaud | 18         |
| Liste no 15 | La Gauche – POP & Gauche en mouvement             | 161        |
| Liste no 16 | PLR.Les Libéraux Vaud                             | 755        |
| Liste no 17 | PLR.ECO2 Ecologie – Economie                      | 74         |
| Liste no 18 | Les Verts – Mouvement écologiste vaudois          | 789        |
| Liste no 19 | PDC                                               | 138        |
| Liste no 20 | Parti Nationaliste Suisse – PNS – PNOS            | 2          |
| Liste no 21 | Les Verts – Les Jeunes Vert-e-es                  | 118        |
| Liste no 22 | PLR.Les Jeunes Libéraux – Radicaux Vaud           | 211        |
|             | Suffrages blancs                                  | <u>199</u> |
|             | Total                                             | 8784       |

23 octobre 2011 – Election de 2 membres vaudois au Conseil des Etats (1<sup>er</sup> tour)

|                    |   |               |
|--------------------|---|---------------|
| Electeurs inscrits | : | 1'170         |
| Bulletins rentrés  | : | 489 (41,79 %) |
| Bulletins blancs   | : | 0             |
| Bulletins nuls     | : | 0             |
| Valables           | : | 489           |

|                     |   |                     |   |          |           |
|---------------------|---|---------------------|---|----------|-----------|
| Obtiennent des voix | : | SAVARY Géraldine    | : | 219      | suffrages |
|                     |   | RECORDON Luc        | : | 195      | suffrages |
|                     |   | MORET Isabelle      | : | 141      | suffrages |
|                     |   | PARMELIN Guy        | : | 126      | suffrages |
|                     |   | DERDER Fathi        | : | 92       | suffrages |
|                     |   | CHEVALLEY Isabelle  | : | 43       | suffrages |
|                     |   | BEGLE Claude        | : | 33       | suffrages |
|                     |   | CORBOZ André        | : | 9        | suffrages |
|                     |   | SANSONNENS Julien   | : | 8        | suffrages |
|                     |   | VILLARD Roland      | : | 6        | suffrages |
|                     |   | FRUND Sarah         | : | 3        | suffrages |
|                     |   | BERNHARD Maximilien | : | 2        | suffrages |
|                     |   | CONSCIENCE Pierre   | : | 2        | suffrages |
|                     |   | Voix éparses        | : | <u>3</u> | suffrages |
|                     |   | Total               | : | 882      | suffrages |

13 novembre 2011 – Election de 2 membres vaudois au Conseil des Etats (2<sup>ème</sup> tour)

|                    |   |       |           |
|--------------------|---|-------|-----------|
| Electeurs inscrits | : | 1'165 |           |
| Bulletins rentrés  | : | 412   | (35,36 %) |
| Bulletins blancs   | : | 2     |           |
| Bulletins nuls     | : | 2     |           |
| Valables           | : | 410   |           |

|                     |   |                  |   |          |           |
|---------------------|---|------------------|---|----------|-----------|
| Obtiennent des voix | : | SAVARY Géraldine | : | 233      | suffrages |
|                     |   | RECORDON Luc     | : | 198      | suffrages |
|                     |   | MORET Isabelle   | : | 193      | suffrages |
|                     |   | PARMELIN Guy     | : | 167      | suffrages |
|                     |   | Voix éparses     | : | <u>0</u> | suffrages |
|                     |   | Total            | : | 791      | suffrages |

27 novembre 2011 – Election complémentaire au Conseil d'Etat (1<sup>er</sup> tour)

|                    |   |       |           |
|--------------------|---|-------|-----------|
| Electeurs inscrits | : | 1'166 |           |
| Bulletins rentrés  | : | 348   | (29,85 %) |
| Bulletins blancs   | : | 15    |           |
| Bulletins nuls     | : | 3     |           |
| Valables           | : | 345   |           |

|                     |   |                   |   |          |           |
|---------------------|---|-------------------|---|----------|-----------|
| Obtiennent des voix | : | METRAUX Béatrice  | : | 153      | suffrages |
|                     |   | RAPAZ Pierre-Yves | : | 149      | suffrages |
|                     |   | GETAZ Emmanuel    | : | 18       | suffrages |
|                     |   | GURTNER Robert    | : | 4        | suffrages |
|                     |   | Voix éparses      | : | <u>6</u> | suffrages |
|                     |   | Total             | : | 330      | suffrages |

Depuis la dernière séance du Conseil Monsieur le Président s'est rendu à plusieurs représentations :

- 15 octobre, au 40<sup>ème</sup> anniversaire de l'Association du Chablais,
- 23 octobre, le Conseil a été dignement représenté par Monsieur **Pascal BRUGGER** (LPT) à la cérémonie commémorative du 11 novembre 1918 au cimetière des Larrets,
- 3 novembre à la réception des nouveaux bourgeois de notre Commune à la salle de la Tour d'Aï,
- 25 novembre à la visite annuelle de la Commune par Monsieur le Préfet du District d'Aigle.

Pour clore ce point "communications", Monsieur **NIKLES** lit la réponse de Monsieur Pierre IMHOF, Directeur de l'EVAM (Etablissement vaudois d'accueil des migrants) faisant suite à l'interpellation de Monsieur **André HEFTI** (Entente) lors du conseil communal du 23 juin 2011 concernant le foyer d'accueil de Sainte-Agnès.

Pour la bonne compréhension de cette réponse, il rappelle d'abord les demandes de cette interpellation :

1. Il existe certainement un règlement de maison. Celui-ci nécessite peut-être une mise à jour. En outre, il doit être respecté par les résidents.
2. La présence de personnel d'accompagnement doit être assurée en permanence, de nuit comme de jour.
3. Lorsque des délits sont commis par des résidents, un renvoi immédiat doit être exigé.
4. Pour des raisons évidentes de sécurité, la capacité maximum, définie en fonction de la dimension du bâtiment, ne doit pas être dépassée.
5. La présence de familles doit être privilégiée.
6. L'amélioration de l'intégration des réfugiés et requérants d'asile dans notre village doit être une priorité, notamment par l'organisation par l'EVAM de travaux d'occupation.

#### Réponses de Monsieur IMHOF

1. *Il existe effectivement un règlement de maison. Il date de 2010 et ne nécessite à notre sens pas de mise à jour. Le personnel présent dans le foyer, et plus particulièrement le surveillant, est chargé de le faire respecter.*

*Les infractions constatées sont suivies de sanctions (avertissement, réduction des prestations d'assistance, exclusion des structures EVAM, transfert en foyer d'aide d'urgence, etc). Les sanctions sont décidées par la responsable de secteur. Il est clair cependant que le règlement de maison ne peut déployer ses effets qu'à l'intérieur de la propriété.*

*Dès lors que les migrants sont sur le domaine public ou dans des commerces, ils sont soumis aux règlements communaux et à la législation ordinaire. L'EVAM n'est pas en droit de sanctionner des comportements commis hors de ses structures, ceux-ci relevant de la justice.*

2. *Il y a en permanence au moins un surveillant au foyer de Leysin, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Un intendant est également présent en semaine. Viennent aussi régulièrement un assistant social, une infirmière et la responsable de secteur.*
3. *Les décisions de renvoi relèvent du Service de la population et tant la loi que la jurisprudence encadrent les possibilités de renvoi pour délits pénaux. On relèvera d'ailleurs que même l'initiative de l'UDC acceptée en votation populaire ne prévoit pas le renvoi pour des petits délits comme le vol à l'étalage par exemple. La décision de renvoi est une chose, son exécution en est une autre. Une partie importante des résidents de Leysin se sont vus refuser l'asile en Suisse et doivent rentrer dans leur pays. Les renvois sont toutefois souvent longs et difficiles à effectuer pour toutes sortes de raisons (notamment la difficulté à établir l'identité de la personne, à obtenir des documents de voyage, l'absence d'accords de réadmission avec nombre de pays qui refusent de reprendre leurs ressortissants ou compliquent les procédures, le manque de places de détention administrative, etc).*

4. *La capacité du foyer telle que définie dans la convention de subventionnement établie entre l'Etat et l'EVAM est de 85 personnes. Ce chiffre est respecté. Il peut être temporairement dépassé de quelques unités en raison de la saturation de l'ensemble des structures collectives de l'EVAM.*
5. *L'EVAM est tributaire des arrivées effectives et ne peut garantir la présence d'une certaine proportion de familles à Leysin.*
6. *Il y a une certaine contradiction avec le point 3; l'EVAM ne peut pas favoriser l'intégration de personnes devant être renvoyées. Cependant les résidents du foyer de Leysin en procédure ou disposant d'une admission provisoire ont accès aux formations et programmes d'occupation organisés par l'EVAM. Des programmes spécifiques à Leysin peuvent également être organisés en collaboration avec la Commune.*

Par ailleurs, il est rappelé dans la lettre de la Municipalité que l'acte de vente stipule clairement que l'EVAM s'interdit d'installer, à l'avenir, tout autre foyer d'accueil de migrants sur le territoire de notre Commune.

#### **5.- RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION SUR LA VISITE DES BATIMENTS ET DOMAINES COMMUNAUX EN 2011 ET REPONSES DE LA MUNICIPALITE AUX VOEUX ET OBSERVATIONS CONTENUS DANS CE RAPPORT**

Tout le monde ayant reçu ce rapport, il n'y a pas lieu de le lire. Monsieur **Daniel NIKLES** ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le rapport est soumis au vote. Il est accepté à l'unanimité.

#### **6.- RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE D'ETUDIER LE PREAVIS 17/2011 : BUDGET 2012**

Monsieur **Martin GRANDJEAN** (For Soc), Rapporteur, donne lecture du rapport de la commission des finances qui propose à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis municipal.

Monsieur **Daniel NIKLES** ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président clôt la discussion. Il lit les conclusions du préavis qui sont :

d'approuver le budget de la Caisse communale pour l'année 2012 qui se présente comme suit :

|                        |     |                      |
|------------------------|-----|----------------------|
| ➤ Produits             | fr. | 17'724'785.00        |
| ➤ Charges              | fr. | <u>17'724'785.00</u> |
| ➤ Excédent de recettes | fr. | 00.00                |

Ces conclusions sont soumises au vote. Elles sont acceptées à l'unanimité.

**7. RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE D'ETUDIER LE PREAVIS 18/2011 : PLAFOND D'ENDETTEMENT ET DE RISQUES POUR CAUTIONNEMENTS ET AUTRES ENGAGEMENTS POUR LA LEGISLATURE 2011 - 2016**

Monsieur **Martin GRANDJEAN** (For Soc), Rapporteur, lit le rapport de la Commission des finances qui propose à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis de la Municipalité.

Monsieur **Daniel NIKLES** ouvre la discussion.

Monsieur **Jean-Robert NEVEU** (UDC) :

- En lisant le point 4 du préavis, détermination du plafond de cautionnement 2011-2016, j'ai été très étonné de voir que le cautionnement du collège intercommunal n'y figurait pas. Lors de la séance du Groupe UDC pour la préparation du Conseil, nous avons eu l'honneur de recevoir Monsieur le Syndic et je lui ai posé la question. Il m'a répondu que c'est le Conseil intercommunal qui doit contracter et qu'il faudrait même augmenter le plafond total des emprunts d'investissements qui est de 15 millions et qui figurent à l'article 13.I des statuts de l'AISOL, et que l'association des communes doit aussi voter un plafond d'endettement.

Ma première question va au Ministre des finances : le Canton va-t-il accepter 15 à 20 millions sans aucun cautionnement ou mettre des bâtiments en gage suffira-t-il ?

Ma deuxième question va au Président du Comité de direction de l'AISOL : pourquoi lors de notre dernière séance, ce plafond d'endettement n'a pas été voté ?

Ma troisième question va à la Ministre des écoles : y-a-t-il une réelle volonté de votre part de faire avancer ce dossier ?

Monsieur **Jean-Marc UDRIOT**, Syndic :

- S'agissant du plafond d'endettement pour l'AISOL, à ce stade là il n'a rien à faire dans nos comptes communaux ni dans nos cautionnements. J'ai expliqué à certains d'entre vous que pour un futur éventuel collège intercommunal, il s'agirait que l'AISOL établisse son propre plafond d'endettement.

Si vous lisez le rapport de la Commission des finances pour notre plafond d'endettement, il est expliqué que ce dernier est calculé sur la base des recettes épurées x 250 %. Les recettes brutes totales de l'AISOL s'élèvent à fr. 1'850'000.--. Si vous les multipliez par 250 %, vous obtenez le plafond d'endettement. Il y a là un véritable problème. Il faut laisser maintenant le Comité de direction de l'AISOL traiter cette affaire dans les semaines à venir, mais en ce qui nous concerne, aucune mesure ne doit être prise pour l'instant concernant notre plafond d'endettement et de risques pour cautionnements et autres engagements.

Monsieur **Eric BARROUD** (ENT), Président du Comité de direction de l'AISOL :

- Le plafond d'endettement de l'AISOL n'a pas été voté lors de la dernière séance car il y a lieu d'établir un préavis pour ce genre d'objet. Celui-ci sera donc proposé au tout début 2012.

Madame **Marie-José JULMI**, Municipale :

- Il y a des choix à faire et mon désir, en tant que Municipale des écoles, est de faire avancer ce dossier. Il faut prendre le temps de tout mettre en place.

Monsieur **Jean-Robert NEVEU** (UDC) :

- Est-ce qu'on va pouvoir réaliser ce collège lors de cette législature ?

Madame **Marie-José JULMI**, Municipale :

- Notre espoir est de vraiment faire avancer ce dossier mais il y a des questions financières à prendre également en compte. Je souhaite que ce projet soit réalisé lors de cette législature.

Monsieur **Jean-Marc UDRIOT**, Syndic :

- Je souhaite vous donner deux éléments concernant le plafond d'endettement et risques pour cautionnements de fr. 46'300'000.-- qui déterminent la marge de manœuvre :

Cela ne veut pas dire qu'il faut dépenser l'intégralité de cette somme. Nous donnons un cadre pour travailler durant cette législature. Comme je l'ai expliqué à plusieurs d'entre vous et à la Commission des finances, c'est la deuxième législature où l'on établit un plafond d'endettement, avant il n'y en avait pas. Ce qui se passait, c'est que chaque fois que l'on présentait un préavis au Conseil communal, on devait emprunter des montants. Il s'agissait de faire la demande après le Conseil communal à la Préfecture et à l'Administration cantonale qui devaient apprécier chaque préavis, de chaque commune, pour savoir si elle avait la capacité financière. C'est vraiment pour simplifier la procédure.

Je précise bien que c'est une planification d'investissements pour la législature. La Commission des finances l'a vue dans son entier, probablement vous autres comme conseillers aussi par le biais de cette commission. C'est clair que les montants ont été fixés sur des dossiers qui sont en cours actuellement. Alors typiquement ce soir, vous allez voter j'espère le crédit d'étude pour les centres sportifs. On ne peut pas fixer un montant pour cette création d'un pôle de développement sans savoir si l'étude va nous dire on va aller à la Place des Feuilles ou ailleurs et combien cela va coûter.

On s'est basé sur des dossiers qui existent, comme par exemple :

- Les infrastructures scolaires : vous vous souvenez que le Conseil communal avait voté un crédit d'étude pour nos infrastructures scolaires pour les remettre à niveau et en état. Je vous donne le chiffre ce soir, c'est fr. 12'000'000.--. Maintenant c'est une affaire que l'on connaît et elle figure dans la planification d'investissements.
- Les centres sportifs : le Bureau DIC a rendu son rapport avec ses commentaires et ses conclusions ainsi que tous les montants qui devraient normalement être dépensés. Ce dossier figure également dans la planification d'investissements. Comme l'a dit clairement le rapport de la Commission des finances, ce sont des préavis qui doivent de toute manière être présentés au Conseil communal.

Par ailleurs, aujourd'hui on a un endettement de l'ordre de 22 à 24 millions de francs. Si dans 5 ans, on veut rester dans cette fourchette, ce qui serait souhaitable, on va pouvoir utiliser la marge d'autofinancement. Elle est de 3,5 à 4,5 millions si tout va bien. Donc on dispose globalement de 20 millions. Si demain on doit investir dans un projet qui s'appelle écoles ou centres sportifs ces 20 millions, et bien on aura utilisé notre marge d'autofinancement des 5 ans. Donc on sera obligé de vous proposer des priorités et faire des choix. Ce n'est pas un chèque en blanc qui est attribué ici ce soir.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président clôt la discussion. Il lit les conclusions du préavis qui sont :

de fixer les valeurs suivantes pour la législature 2011-2016 :

1. plafond d'endettement brut (niveau 1) : fr. 46'300'000.00,
2. plafond de risques pour cautionnements et autres engagements : fr. 3'750'000.00.

Ces conclusions sont soumises au vote. Elles sont acceptées à l'unanimité.

**8. RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE D'ETUDIER LE PREAVIS 19/2011 : CAUTIONNEMENT PARTIEL DE LA COMMUNE A L'EMPRUNT AUPRES DU FONDS D'INVESTISSEMENT FORESTIER, POUR LE GROUPEMENT FORESTIER DE LEYSIN – LES ORMONTS (GFLO)**

Monsieur **Martin GRANDJEAN** (For Soc), Rapporteur, lit le rapport de la Commission des finances qui propose à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis municipal.

Monsieur **Daniel NIKLES** ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président clôt la discussion. Il lit les conclusions du préavis qui sont :

1. d'accorder le cautionnement de la commune, jusqu'à fr. 94'000.00, à l'emprunt contracté auprès du Fonds d'investissement forestier, par le groupement forestier de Leysin-Les Ormonts,
2. l'autorisation prévue par l'art. 143 de la loi sur les communes est réservée.

Ces conclusions sont soumises au vote. Elles sont acceptées à l'unanimité.

**9. RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE D'ETUDIER LE PREAVIS 20/2011 : VENTE DU BATIMENT VAL FLEURI II**

Monsieur **Jan SANDEN** (Entente), Rapporteur de la Commission, donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis municipal.

Monsieur **Martin GRANDJEAN** (For Soc), Rapporteur, lit le rapport de la Commission des finances qui propose à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis municipal.

Monsieur **Daniel NIKLES** ouvre la discussion.

Monsieur **Jean-Marc UDRIOT**, Syndic :

- Je souhaite préciser qu'une fois le préavis adopté, il reste encore deux démarches à entreprendre pour que le dossier soit bouclé : obtenir le consentement de l'Etat de Vaud et celui de l'Office fédéral du logement.

Nous avons déjà celui de l'Etat de Vaud, pas encore par écrit, car l'acquéreur doit reconstituer le fameux fonds de régulation des loyers. Il doit également signer un formulaire d'engagement pour tous les tenants et aboutissants des conventions existantes, notamment au niveau des loyers.

Une fois toutes ces démarches entreprises, l'Office fédéral du logement donnera son approbation.

La parole n'étant plus demandée, il clôt la discussion. Il lit les conclusions du préavis qui sont :

1. d'autoriser la Municipalité à vendre le bâtiment Val Fleuri II pour le prix de fr. 3'600'000.--, aux conditions fixées dans le présent préavis,
2. d'autoriser la Municipalité à requérir toutes les mutations nécessaires auprès du notaire selon promesse de vente conditionnelle à terme stipulée par devant le notaire le 5 septembre 2011.

Ces conclusions sont soumises au vote. Elles sont acceptées à l'unanimité.

**10. RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE D'ETUDIER LE PREAVIS 21/2011 : CREDIT D'ETUDE POUR L'OPPORTUNITE DE CREATION D'UN POLE D'ACTIVITES SPORTIVES A CRETTEX-JAQUET ET LE REAMENAGEMENT DES ESPACES LIBRES A LA PLACE LARGE**

Monsieur **Théophile CUCHE** (Entente), Rapporteur de la Commission, donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis municipal.

Monsieur **Martin GRANDJEAN** (For Soc), Rapporteur, lit le rapport de la Commission des finances qui propose à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis municipal.

Monsieur **Daniel NIKLES** ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président clôt la discussion. Il lit les conclusions du préavis qui sont :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de fr. 135'000.-- afin de procéder à une étude sur l'opportunité de création d'un pôle d'activités sportives à Crettex-Jaquet et le réaménagement des espaces libres à la Place Large,
2. de financer cette dépense par prélèvement sur les liquidités courantes.

Ces conclusions sont soumises au vote. Elles sont acceptées à l'unanimité.

## **11. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE**

### **Nonagénaires**

Madame **Marie-José JULMI**, Municipale :

- Pour l'année 2011, 3 personnes devaient fêter leurs 90 ans. Malheureusement, Madame Maria DEILLON nous a quittés peu de temps avant son anniversaire.

Par contre, j'ai pu apporter les vœux et les félicitations de la Municipalité à Mesdames

Elsa BONIFAS  
Elisabeth DUPERTUIS.

### **Elimination des déchets**

Monsieur **Richard CALDERINI**, Municipal,

- Le Tribunal fédéral, dans son arrêté du 4 juillet 2011, a décidé que le prélèvement de la taxe concernant l'élimination des déchets ménagers ne pourrait plus se faire à forfait, ce qui est le cas à Leysin.

On vous proposera en 2012 une modification de notre réglementation puisque ce décret nous impose de fait de devoir passer à une taxe au sac. Ce règlement entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

### **Noms des rues et numéros des bâtiments**

Monsieur **Denis RIME**, Municipal :

- Concernant le dossier cité en titre, en date du 27 octobre, la Municipalité a envoyé au Service de l'Office de l'information territoriale (OIT) le plan de situation des numéros d'entrées aux bâtiments et les noms des rues afin que ce dernier nous communique ses remarques.

A ce jour, nous apportons les modifications conformément aux vœux de l'OIT. Celles-ci seront réalisées pour mi-janvier 2012.

Une présentation de ce dossier vous sera faite lors de la prochaine séance du Conseil communal, prévue fin mars, puis la Municipalité communiquera à chaque citoyen sa nouvelle adresse et la pose des plaquettes débutera ensuite par quartier.

Monsieur **Jean-Marc UDRIOT**, Syndic, communique les deux informations suivantes :

### **Nouveau Magazine d'information "Le Leysenoud"**

- Nous avons eu l'habitude, par le passé, de communiquer avec nos citoyens par le biais d'un magazine qui s'appelait le "LeysinMag" et dont il y a eu deux éditions. Nous avons décidé de reprendre cette diffusion.

Le prochain numéro sortira en janvier sous un nouveau nom : "Le Leysenoud".

**Programme de législature 2011-2016**

- Lors de la séance d'assermentation du mois de juin, nous vous avons communiqué que nous voulions vous réserver une soirée afin que chacun des membres de la Municipalité puisse vous faire état de ses dossiers et également parler du programme de législature 2011-2016.

Nous vous proposons donc, d'entente avec Monsieur le Président du Conseil et le Bureau, de fixer la date de cette séance au

jeudi 22 mars 2012, à 19h30.

**12. INTERPELLATIONS**

Aucune.

**13. POSTULATS**

Aucun.

**14. MOTIONS**

Aucune.

**15. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES**

Bibliothèque de Leysin

Monsieur **Bernard GRANDJEAN** (For Soc) :

- J'ai entendu dire que l'Association des Amis de la Bibliothèque de Leysin se faisait du souci pour ses finances. Lors de sa dernière assemblée générale, à mi-novembre, Monsieur Philippe MANUEL, qui a repris la présidence de cette association qui regroupe des bénévoles, s'est penché sur les comptes et a pu observer qu'ils se trouvaient dans une situation extrêmement délicate. Il semblerait que l'exploitation de la bibliothèque de Leysin ne soit plus possible à l'avenir si des mesures financières ne sont pas prises assez rapidement.

Je rappelle aux conseillères et conseillers que la Commune de Leysin offre la gratuité du local situé dans le chalet Le Préau, à côté du Collège de Leysin, le chauffage, une ligne téléphonique ainsi que, je l'imagine aussi, deux ou trois autres prestations.

Mon souhait aujourd'hui, c'est simplement de proposer à Madame JULMI d'engager une réflexion avec ce nouveau président de la bibliothèque de façon à chercher des moyens de sortir cette association culturelle de Leysin de l'ornière dans laquelle elle se trouve maintenant.

Madame **Marie-José JULMI**, Municipale :

- Effectivement, il y a eu un changement de président, il faut qu'il présente les comptes afin que nous puissions évaluer la situation.

Edicule à l'entrée du village – taxe de séjour

Monsieur **René VAUDROZ** (ENT) :

- Nous arrivons au début d'une saison touristique et j'ai remarqué que l'édicule de bienvenue à l'entrée de notre village n'était pas encore posé. Je souhaite savoir quand celui-ci sera installé et, par la même occasion, l'agenda qui est prévu par la Municipalité pour la révision du règlement de la taxe de séjour.

Monsieur **Denis RIME**, Municipal :

- En ce qui concerne l'édicule de bienvenue, ce dossier sera traité dans les meilleurs délais, mais c'est clair qu'il ne pourra pas être posé pour les fêtes.
- Je vais remettre à mes collègues de la Municipalité un dossier concernant la taxe de séjour. Il faudra encore bien quelques mois pour arriver à bout touchant avec cette refonte du règlement de la taxe de séjour.

Société SPMZ

Monsieur **Bernard GRANDJEAN** (For Soc) :

- Les propriétaires de chiens de Leysin s'inquiètent de la lettre qu'ils ont reçue en date du 13 décembre. Ceux qui n'ont pas le bonheur d'être reliés à internet souhaiteraient connaître l'identité de cette société SPMZ. Est-ce que vous pouvez me dire de quoi il s'agit ?

Escaliers du Feydey

Madame **Diana MELLY** (For Soc) :

- J'aimerais demander à la Municipalité pourquoi le dernier tronçon des escaliers du Feydey n'est pas ouvert en hiver. Il s'agit du tronçon partant depuis le minigolf.

Monsieur **Richard CALDERINI**, Municipal :

- Ce tronçon est théoriquement ouvert même s'il se trouve en partie sur un terrain privé. Il fera le nécessaire dans la mesure de ses possibilités.

Panneau lumineux à l'entrée du village

Monsieur **Deniz MUTLU** (For Soc) :

- Je me permets d'intervenir concernant le panneau lumineux à l'entrée du village. Celui-ci est éteint depuis quelques semaines. Je me demandais s'il est prévu de le réparer avant les fêtes.

Monsieur **Denis RIME**, Municipal :

- Ce panneau sera réparé avant Noël.

EVAM – Ste Agnès

Monsieur **Bernard GRANDJEAN** (For Soc) :

- J'aimerais, en complément d'information, à la lettre de l'EVAM lue en début de séance, vous annoncer qu'actuellement le Père Noël va, la semaine prochaine, apporter 19 cadeaux aux enfants de Ste-Agnès. 19 enfants de 1 à 16 ans. Je pense que depuis que le centre a été déplacé à Ste-Agnès, on n'a jamais eu autant d'enfants de requérants d'asile à Leysin.

La parole n'étant plus demandée et l'ordre du jour épuisé, Monsieur **NIKLES** passe la parole à Monsieur **Jean-Marc UDRIOT**, Syndic.

*"Nous voilà à nouveau arrivés en fin d'année et comme chaque fois et ceci au nom de la Municipalité, je tiens à vous remercier chaleureusement pour votre engagement en faveur de notre collectivité.*

*La Municipalité qui a été élue pour les 5 prochaines années est une Municipalité volontaire et qui n'a pas l'intention de dormir sur ses lauriers.*

*Par contre, nous avons pu constater durant ces premiers mois votre intérêt et votre motivation, vos questions et vos réflexions ce qui nous fait vraiment penser que nous avons tous les atouts en mains afin de trouver les bonnes solutions aux nombreux dossiers qui nous préoccupent.*

*J'aimerais également remercier chaleureusement tout le personnel communal. Nous avons un peu plus de 45 personnes, y compris les auxiliaires, qui travaillent pour le bien de la Commune. Sans eux, rien ne pourrait fonctionner et ils oeuvrent souvent dans l'ombre. Je trouve qu'ils méritent qu'on leur envoie un tonnerre d'applaudissements.*

*Je vous annonce les mutations que nous avons eues en 2011 par rapport à notre personnel communal :*

*Tout d'abord, dans les auxiliaires, il y a toujours*

- *Messieurs Olivier GIBERNON et Augusto GONCALVES ANTUNES qui travaillent durant l'été,*
- *Madame Nicole ZANARELLI, qui travaille une partie en été et une en automne.*

*Nous avons enregistré les départs*

- *du Chef d'équipe de la section des travaux, Monsieur Dominique MARTIN, qui n'a fait que 4 mois,*
- *de notre estimé Secrétaire municipal, Monsieur Bernard ISENSCHMIED, après 17 ans de loyaux services,*
- *de Madame Anne-Lise WYSS, concierge du Temple durant 5 mois,*
- *de Monsieur Patrick BLATTI, Municipal pendant 5 ans.*

*Dans les arrivées, nous avons engagé*

- *Madame Anne-Laure DUPERTUIS, concierge au Temple dès le 1<sup>er</sup> avril,*
- *Monsieur Béchir NEFZI, ouvrier à la section des travaux depuis le 1<sup>er</sup> juin,*
- *Monsieur Pierre-André MIGUELEZ, ouvrier à la section des travaux dès le 1<sup>er</sup> décembre.*

*Nous avons aussi enregistré l'arrivée de Madame Martine RUCHET à la Municipalité, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2011.*

*Sachez aussi que nous avons décidé avec la Municipalité d'intensifier la formation continue. En effet, nous estimons, et ça c'est avec l'expérience des années précédentes, que chaque fois que l'on a dû chercher des compétences dans le cadre de fonctions au sein de l'Administration communale ou au Service des travaux et des eaux, on a dépensé beaucoup d'argent en annonces.*

*Finalement, on a préféré faire de la formation continue pour que les gens que l'on a aujourd'hui dans notre personnel restent chez nous. On a par exemple*

- *Monsieur Pedro DA SILVA qui est en cours de formation pour le permis de machiniste pour les pelles hydrauliques,*
- *Monsieur Jonathan CHESAUX qui a réussi ce même permis. Par ailleurs, celui-ci commencera en septembre 2013 un CFC de constructeur de routes.*

*J'aimerais aussi remercier sincèrement mes collègues de la Municipalité. Je crois que maintenant, après six mois, Martine a trouvé sa place parmi nous et nous sommes une équipe qui s'entend bien. Ce n'est pas toujours évident mais je pense que c'est normal, on a quelquefois des points de vue différents dont il faut qu'on débattenne mais cela fonctionne.*

*Je vous souhaite à toutes et à tous ainsi qu'à vos familles, proches et amis, de belles fêtes de fin d'année, une belle année 2012.*

*Par les temps qui courent, quand vous lisez les journaux ou allumez la télévision, je crois que j'aimerais vous dire ceci et je l'ai aussi dit aux employés communaux : que le positivisme, gage de liberté et de bien-être, vous enveloppe de son plus beau manteau. Excellente soirée."*

Monsieur le Président remercie Monsieur le Syndic et demande à Madame la Secrétaire de bien vouloir procéder au contre-appel qui fait constater la présence de 40 personnes.

### **Prochaines séances du Conseil communal**

Monsieur **NIKLES** informe que les prochaines séances du Conseil communal sont fixées aux dates suivantes :

**jeudi 29 mars**

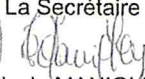
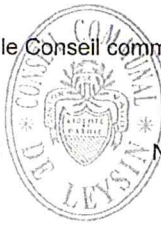
**mercredi 4 juillet 2012**

Il vous remercie de votre attention. Merci également à la Municipalité pour sa présence.

Il vous souhaite à tous une bonne soirée et vous invite à partager la traditionnelle  
verrée de fin d'année du Conseil.

Il clôt cette assemblée et lève la séance à 21h25 tout en vous souhaitant d'ores et déjà  
de bonnes fêtes et une bonne année 2012.

Leysin, le 18 décembre 2011

Pour le Conseil communal :  
Le Président :  La Secrétaire :   
Daniel NIKLES  Nicole MANIGLEY